



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 2021-12-173 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 17 janvier
Lundi 7 février
Lundi 7 mars
Lundi 4 avril
Lundi 2 mai
Lundi 6 juin

Lundi 4 juillet
Lundi 1^{er} août
Mardi 6 septembre
Lundi 3 octobre
Lundi 7 novembre
Lundi 12 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 décembre 2021.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier